



ASSOCIATION NATIONALE de PETANQUE des SAPEURS POMPIERS

CAHIER DES CHARGES

Organisation d'un Championnat de France de Pétanque

Le 11 Avril 2015



ASSOCIATION NATIONALE de PETANQUE des SAPEURS POMPIERS

Claude RIVERE DE CARLES
Président de la commission de pétanque
des Sapeurs Pompiers
28 avenue de la Gare 09700 SAVERDUN
Tél : 05 6 16 784 77 et 06 60 71 91 00
E.Mail : claude.rdc@orange.fr

Cher Ami,

Ce cahier des charges est une base de travail et un guide pour une future organisation d'un championnat de France. Il va de soi que la commission nationale tient à ce que l'organisateur respecte ces directives ainsi que celles qui sont énoncées dans le règlement national.

Des modifications peuvent être apportées. Il s'agit uniquement d'améliorations pour être au plus près de l'évènement.

Vous pouvez vous appuyer sur ce document pour commencer à travailler.

Merci d'œuvrer pour le bien fondé de la pétanque, qui comme vous Le vivez est une discipline porteuse où l'on retrouve toute la convivialité chère à tous les Sapeurs-Pompiers.

Ne vous gênez pas de me contacter si vous désirez plus de renseignements.

COMMISSION NATIONALE DE PETANQUE

Le présent cahier des charges a été adopté par la commission nationale de pétanque des Sapeurs- Pompiers. Il constitue un ensemble indissociable. Il s'adresse aussi bien aux organisateurs qu'aux joueurs.

Son but est d'apporter à chacun les informations, les directives et les repères nécessaires à la parfaite organisation d'un Championnat de France de pétanque.

Vous trouverez également le règlement de la compétition auquel tous les organisateurs et les compétiteurs doivent se soumettre. Il doit être suivi à la lettre. Tout non-respect ou tentative de fraude sera sanctionné immédiatement.

1/ Présentation générale

2/ Budget

3/ Organigramme

4/ Organisation générale

5/ Budget prévisionnel

6/ Récompenses

7/ Règlement

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE DES SAPEURS POMPIERS

Cahier des charges

1/ Présentation générale

☞ Organisation impliquant

- ✓ Amicale organisatrice
- ✓ Union Départementale organisatrice
- ✓ Union Régionale
- ✓ Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers
- ✓ Mairie du lieu de l'organisation
- ✓ Partenaires

☞ Le championnat de France est limité à 256 équipes, plus trois autres challenges.

- ✓ Championnat de France (challenge Christian RIVIERE)
- ✓ Challenge Jean Lou CARSALADE
- ✓ Challenge Jo DUMAUX
- ✓ Challenge de la ville ou de l'UD ou autre

☞ Règlement

- ✓ Propre aux Sapeurs-Pompiers (règlement de l'ANPSP)
- ✓ Durée (vendredi après-midi accueil des participants, samedi et dimanche compétition)
- ✓ Lieu

2/ Budget

Dépenses

☞ Prévoir la prise en charge des repas des membres (12) de la commission nationale pour la réunion du mois de janvier précédant la compétition. En principe, cette réunion a lieu le dernier samedi du mois de janvier.

☞ Prévoir la prise en charge des officiels de la table de marque avec leurs épouses pour le week-end de compétition. Ils sont au nombre de 3 ou 4. Ces personnes sont désignées par le bureau de l'ANPSP. Cette prise en charge comprend repas, hébergements, boissons au cours de la compétition et cadeaux individuels.

☞ Prévoir la prise en charge des repas des membres de la commission nationale pour le week-end de compétition. Décision prise le 3 Septembre 2010.

☞ Prévoir la prise en charge des bénévoles du comité d'organisation.

☞ Prévoir 2 à 3 arbitres locaux (départemental ou régional). Ils sont désignés par l'organisateur. Les prendre en charge pour la restauration et leur offrir des cadeaux individuels. En principe pour les Sapeurs-Pompiers ils opèrent bénévolement.

☞ Prévoir achat de 3 maillots tricolore pour les champions de France. Ces maillots sont fournis par l'ANPSP.

☞ Prévoir achats des récompenses à partir des ¼ de finales dans les trois premiers challenges. Pour le quatrième récompenser à partir des ½ finales. Les récompenses et la valeur des lots sont au chapitre 6.

- ☞ Prévoir une assurance couverture de la manifestation.
- ☞ Prévoir les frais postaux, téléphoniques, papeterie etc...
- ☞ Prévoir frais de publicité.
- ☞ Prévoir le cadeau souvenir à chaque participant d'une valeur égale à 8 euros et plus si vous le pouvez
- ☞ Prévoir un retour à l'ANPSP la somme de 5€ par équipe prélevé sur l'engagement de 30€. Article 13 du règlement de l'ANPSP. Cette somme est révisable.
- ☞ Prévoir un retour à l'ANPSP 60% de la subvention attribuée par la FNSPF. L'organisation garde les 40% de cette subvention. Article 17 du règlement.
- ☞ Prévoir des équipements pour le comité organisateur (polo, t shirts).
- ☞ Hébergement des compétiteurs : 3 possibilités et plus
 - Libre en fournissant un inventaire complet des structures existantes.
 - Possibilité de camping, emplacement pour camping-car.
 - Géré par l'organisateur (avance financière importante).
 - Géré par un organisme spécialisé (attention à la participation financière).

☞ Restauration

- Les repas sont réservés et payés lors de l'engagement des équipes.
- Location ou prêt d'une salle ou d'un chapiteau pour la restauration (vendredi soir, samedi midi et soir, et dimanche midi). L'idéal est que cette structure soit très proche du lieu de la compétition.
- Tenir compte de la gratuité des repas pour les officiels, les membres de l'ANPSP et des membres bénévoles du comité d'organisation.
- Les tarifs des repas se veulent attractifs et non lourds financièrement : 10€ pour le vendredi soir, et 15€ pour les repas du samedi midi et soir et du dimanche midi.
- Dans la mesure du possible, les repas sont servis à l'assiette et non en self.
- Prévoir de grandes poubelles et des sacs poubelles.

☞ Petits déjeuners, sandwichs et restauration rapide à midi

- Les petits déjeuners sont réservés et payés lors de l'engagement des équipes.
- Le tarif pratiqué pour le petit déjeuner est de l'ordre de 3€.
- Le tarif de la sandwicherie et de la restauration rapide à midi est défini par l'organisation.
- Prévoir un espace convivial pour les petits déjeuners du samedi matin et dimanche matin. Ce même espace est utilisé pour la restauration rapide du samedi midi et dimanche midi.
- Exemples de petits déjeuners : café, chocolat, pain, viennoiseries (croissant, chocolatine), jus d'orange, œufs, saucisse, ventrèche, vin, eau....
- Exemples sandwich et restauration rapide : œufs, saucisse, ventrèche, frites, vin, eau, etc....
- Prévoir un grand espace avec chapiteau, tables et chaises.
- Prévoir énergie (électricité et gaz), eau courante, évier.
- Prévoir planchas, grills, réchauds.
- Prévoir ustensiles de cuisine et ingrédients.
- Grandes poubelles et sacs poubelles.

☞ Buvette

- La vente des tickets boissons doit se faire à une caisse centrale. Au carnet ou à l'unité. En ayant un point de vente, le travail des serveurs est simplifié. De plus, l'argent ne transite que par un lieu bien défini
- Comme pour la restauration les tarifs doivent être raisonnables.

- Prévoir un grand espace avec grande buvette couverte, tables et chaises pour la convivialité.
- Location éventuelle d'un local, d'un chapiteau, de matériels (réfrigérateur, camion réfrigérateur, machines à débit de bière, etc.).
- Energie (gaz, électricité).
- Gobelets.
- Grandes poubelles et sacs poubelles.

☞ Aires de jeu

- Un podium sonorisé.
- Sonorisation des aires de jeu.
- 8 terrains d'honneur (15m x 4m) de A à H.
- 128 terrains (13m x 3m) numérotés de 1 à 128. Prévoir une dizaine de terrains supplémentaires au cas. Les numéroter également.
- Si possibilité prévoir des gradins au niveau des terrains d'honneur.
- Au pied du podium un tableau indiquant l'implantation des terrains et le tirage des poules.
- Traçage des terrains (ficelle au moins pour les terrains d'honneur).
- Prévoir des barrières de foule autour des terrains d'honneur.
- Pose de panneaux publicitaires au niveau des barrières de foule.

☞ Sur le site

- Balisage et fléchage de l'accès au site.
- Prévoir des toilettes.
- Prévoir un grand parking et un espace pour les camping-cars.
- Prévoir un espace pour le village des exposants (tables, chaises, chapiteaux, électricité etc.....).
- Prévoir installations de poubelles.
- Prévoir gardiennage jour et nuit du site et des parkings (bénévoles ou société).

☞ Frais de gardiennage du site (voir ci-dessus)

☞ Frais Bureautique (imprimerie, reprographie)

- Montage des dossiers.
- Affranchissements pour expédition.
- Affiches.
- Papeterie.
- Plaquette.
- Téléphonie.
- Etc...

☞ Tombola

- Achat de lots.
- Impression des billets.

☞ Vin d'honneur

- A la charge de l'organisateur ou d'un sponsor.

☞ Achat ou location de divers matériels et matériaux

Recettes

☞ Collectivités

- Amicale ou UD organisatrice.
- Commune (terrains et matériels).
- SDIS.
- Groupement de Coopération Intercommunal.
- Direction de la Jeunesse et des Sports.
- Conseil Départemental.
- Conseil Régional.
- Syndicat d'Initiative.

☞ Partenaires associatifs

- Union Départementale.
- Union Régionale.
- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (subvention article 17 du règlement de l'ANPSP et coupe ou trophée).
- Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers.

☞ Publicité

- Annonceurs.

☞ Sponsors et exposants

☞ Buvette

☞ Engagements des équipes

☞ Réservations des repas

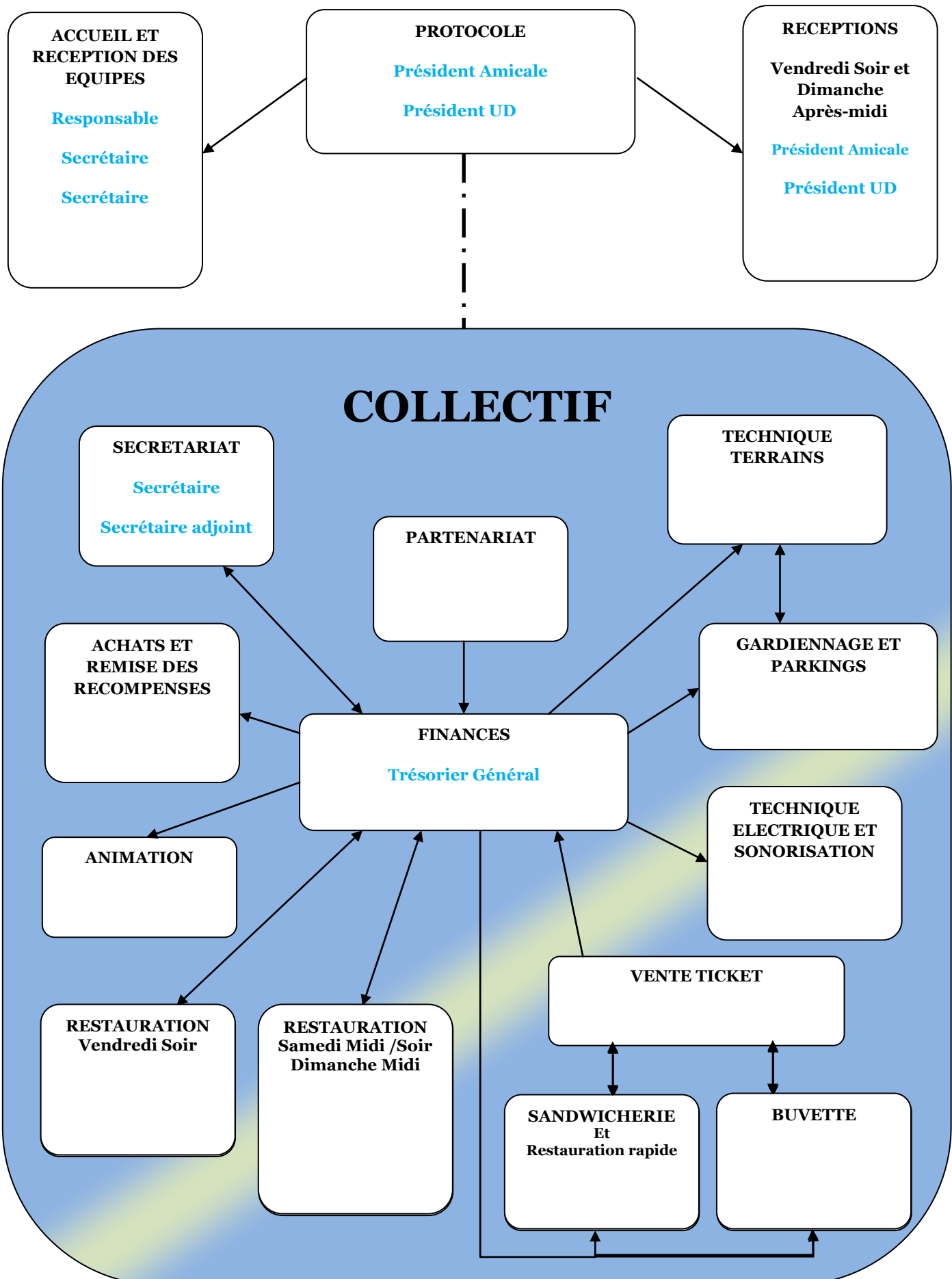
☞ Produit des ventes (locaux et souvenirs)

☞ Dons divers

☞ Tombola

☞ Toute autre forme de produit

ORGANISATION



3/ Organigramme

Commissions issues du collectif d'organisation

☞ Personnel collectif d'organisation (6)

- 1 Président (accueil, réception, protocole).
- 3 Secrétaires (technique, réception, administratif).
- 2 Trésoriers (finances, partenaires, buvettes, intendance, hôtels).

☞ Personnel organisation (44)

- Buvettes (18).
- Casse-croûte (7).
- Sonorisation (2).
- Accueil et remise des cadeaux (4).
- Vente des tickets boissons (3).
- Entrée salle de restauration (4).
- Graphiques et arbitres (6).
- Gardiennage (3).
- Traçage des terrains (2).

Au total : 49 Sapeurs-Pompiers plus 6 extérieurs (graphiques et arbitres)

4/ Organisation générale

☞ Intendance

- Hébergements (hôtels traditionnels, collectifs, campings, etc.).
- Repas (traiteur, boissons, salle ou chapiteau).
- Accueil.
- Rapatriement, terrains, hôtels.

☞ Finances

- Budget prévisionnel.
- Subventions.
- Partenaires et sponsors.
- Plaquette de présentation.

☞ Technique

- Traçage des terrains, mise en place des barrières.
- Carré d'honneur.
- Podium.
- Graphiques, panneaux de présentation.
- Sonorisation.
- Tribunes.
- Toilettes à proximité.
- Gardiennage (jour et nuit).
- Parkings.

☞ Convivialité

- Petits déjeuners.
- Sandwicherie.
- Restauration rapide.
- Restauration (repas).
- Buvette.
- Tombola.
- Soirée récréative (facultative).
- Stands divers (produits régionaux).
- Souvenir à chaque participant, arbitres, teneurs de table.
- Sorties pour visites des sites avant la compétition (facultative).

☞ Protocole

- Invitations aux personnalités (députés, conseillers, maire, directeur, présidents, gendarmerie, etc....).
- Récompenses (coupes, lots, fleurs, maillots).
- Apéritif d'honneur en fin de manifestation.

Pour la préparation

- Traçage des terrains (jeudi par les services municipaux ou organisation).
- Mise en place du podium.
- Panneaux d'affichage des poules.
- Numérotation des terrains.
- Mise en place des stands buvette.
- Contacts avec hôtels.
- Contacts restauration.
- Salle de restauration (mise en place).
- Sonorisation.
- Voir moyens de transport (minibus, bus).

Collectif d'organisation

- Amicale organisatrice.
- Union départementale organisatrice.
- Centres de secours proches.

Dossier technique

- 128 terrains tracés : 13 x 3 (ceci est un minimum).
- 8 terrains d'honneur : 15 x 4 (ceci est un minimum).
- Les terrains d'honneur doivent être bordés de barrières.
- Numérotation de tous les terrains.
- Podium avec sonorisation proche des terrains d'honneur.
- Panneaux affichages des compositions de poules et des plans de situation des aires de jeux.

5/ Budget prévisionnel

| BUDGET PREVISIONNEL POUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PETANQUE DES SAPEURS POMPIERS | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| DEBIT | | CREDIT | |
| 1/. Frais divers: bureautique, affranchissements, papeterie etc | 2000 | 1/. Engagements équipes | 7680 |
| 2/. Frais location matériels (sono, camions réfrigérants, friteuses, etc.....) | 3000 | 2/. Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers | 620 |
| 3/. Achats divers matériel restauration | 1600 | 3/. Déjeuners du matin | 1500 |
| 4/. Achats de produits | 10000 | 4/. Retour sur vente de produits | 20000 |
| 5/. Restauration compétiteurs et bénévoles | 21800 | 5/. Restauration | 23400 |
| 6/. Frais pour officiels (restauration, hébergement) | 1200 | 6/. Participation Amicale de Toulouse | 2000 |
| 7/. Cadeaux aux officiels | 780 | 7/. Participation Union Départementale | 2000 |
| 8/. Récompenses aux compétiteurs (4 concours) | 10100 | 8/. Participation Union Régionale | 1500 |
| 9/. Cadeau d'accueil aux participants | 10000 | 9/. Participation SDIS de | 1500 |
| 10/. Frais plaquettes et publicité | 1600 | 10/. Aide du Conseil Régional | 5000 |
| 11/. Frais de réception des membres du bureau national pour tirage et jours de compétition | 1000 | 11/. Aide du Conseil Départemental | 5000 |
| 12/. Frais d'animation et soirée dansante + sacem | 1200 | 12/. Aide CNDS (manifestation exceptionnelle de D.R.J.S.C.S) | 1500 |
| 13/. Frais équipements pour les bénévoles (60) | 2000 | 13/. Valorisation prestations Mairie de | 3000 |
| 14/. Retour au comité national | 1920 | 14/. Partenariat et sponsors | 2000 |
| 15/. Location chapiteaux, tentes etc... | 2500 | | |
| 16/. Décoration du site | 1000 | | |
| 17/. Frais de gardiennage du site | 1000 | | |
| 18/. Valorisation prestations Mairie de | 3000 | | |
| 18/. Divers | 1000 | | |
| TOTAL | 76700 | TOTAL | 76700 |

6/ Récompenses

Cette liste est une base. Libre à chaque organisateur de la grossir. Des lots divers peuvent compléter ou remplacer certaines coupes.

Championnat de France

Vainqueurs :

- Challenge **Ch. RIVIERE**
- 3 maillots tricolores floqués <<**champion de France 20..**>>
- 3 médailles d'**or** avec ruban tricolore
- 1 grande coupe (environ 55 cm de haut)
- 1 coupe de la FNSP
- 3 coupes individuelles (environ 40 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 75€ (75x3= 225€)

Finalistes :

- 3 médailles d'**argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 50 cm de haut)
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 37 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 55€ (55x3= 165€)

½ Finalistes :

- 3 médailles de **bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 48 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 36 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 35€ (35x3= 105€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 40 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 20€ (20x3= 60€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge JL CARSALADE

Vainqueurs :

- 3 médailles d'**or** avec ruban tricolore
- Challenge **JL CARSALADE**
- 1 grande coupe (environ 50 cm de haut)
- 3 coupes individuelles
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 65€ (65x3= 195€)

Finalistes :

- 3 médailles d'**argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 45 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 42 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 45€ (45x3= 135€)

½ Finalistes :

- 3 médailles de **bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 36 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 30€ (30x3= 90€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 35 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 15€ (15x3= 45€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge JO DUMAUX

Vainqueurs :

- 3 médailles **d'or** avec ruban tricolore
- Challenge **JO DUMAUX**
- 1 grande coupe (environ 45 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 33 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 60€ (60x3= 180€)

Finalistes :

- 3 médailles **d'argent** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 40 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 42€ (42x3= 126€)

½ Finalistes :

- 3 médailles **de bronze** avec ruban tricolore
- 1 coupe (environ 33 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 25€ (25x3= 75€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

¼ Finalistes :

- 1 coupe (environ 30 cm)
- 3 coupes individuelles (environ 25 cm)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 12€ (12x3= 36€)

Récompenses multipliées par 4 pour les 4 équipes ¼ finalistes

Challenge de la Ville ou Challenge de l'UD

Vainqueurs :

- 1 grande coupe (environ 44 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 33 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 20€ (20x3= 60€)

Finalistes :

- 1 coupe (environ 38 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 30 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 15€ (15x3= 45€)

½ Finalistes

- 1 coupe (environ 34 cm de haut)
- 3 coupes individuelles (environ 28 cm de haut)
- Cadeaux à chaque joueur d'une valeur de 10€ (10x3= 30€)

Récompenses multipliées par 2 pour les 2 équipes ½ finalistes

7/ Règlement

Il est revu chaque année par le bureau de la commission nationale.

REGLEMENT

Art 1 : Ce championnat de France est réservé aux Sapeurs-Pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens (retraités et vétérans), jeunes sapeurs-pompiers ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques des services départementaux d'incendie et de secours. Tout joueur devra posséder une assurance individuelle. **Il faut être adhérent à une union départementale.** En cas de litige, seul le conseil d'administration de l'Association Nationale de Pétanque de Sapeurs-Pompiers (A.N.P.S.P.) est apte à statuer sur les décisions à prendre.

Art 2 : Les inscriptions des équipes ne seront acceptées que si elles parviennent à l'amicale organisatrice sous le contrôle du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., par le biais des responsables départementaux pour les « gros » départements, par les amicales ou par les unions départementales.

Art 3 : **Une attestation d'appartenance à un corps de Sapeurs-Pompiers ou à un SDIS, ou une attestation en qualité d'ancien ou de jeune Sapeurs-Pompiers ainsi qu'une attestation du Président de l'Union Départementale du département concerné sera exigée lors du dépôt des fiches d'inscriptions.** Elles devront parvenir à l'amicale organisatrice avant la date de clôture des engagements, fixée par le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P., ainsi qu'une photocopie d'un document officiel attestant l'identité du compétiteur (voir ci-dessous)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces deux documents

Le premier jour du championnat, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle (corps arbitral). Si tout est conforme, il lui sera remis un badge pour la compétition.

Seules les pièces suivantes seront acceptées :

Carte Nationale d'Identité

Permis de conduire

Passeport

Aucune fraude ne sera admise

Art 3 bis : Des contrôles inopinés seront effectués sur les aires de jeux pendant les concours.

A compter des huitièmes de finales, un contrôle systématique sera effectué auprès des équipes

Art 4 : Le **Championnat de France** est baptisé **Challenge Christian RIVIERE**. Il est limité à 256 équipes. Il se déroule par poule de quatre. Les deux premiers poursuivent le concours. Il débutera le samedi à 8 heures précises.

Les 256 équipes sont réparties de la façon suivante :

- Bouches du Rhône : **18**
- Haute Garonne : **18**
- Ariège : **14**
- Gironde : **14**
- Vaucluse : **10**
- Gard : **12**
- Lot et Garonne : **7**
- Finistère : **6**
- DOM TOM : **5** (Réunion 2, Martinique 1, Guadeloupe 1, Guyane 1)
- Amicale et département organisateur : **(défini par la commission nationale)**
- Pour tous les autres départements : **4**

Art 5 : Les perdants de poule du **Championnat National** sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours baptisé **Challenge Jean Lou CARSALADE**. Il se dispute par élimination directe. Il débutera à 14h30.

Art 6 : Pour ces concours, les parties seront jouées le samedi jusqu'aux 16^e de finale sauf modification du conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. Arrêt des parties à 20 h. Reprise à 21h30

Art 7 : Le dimanche matin, un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux challenges ainsi qu'aux accompagnateurs. Il se déroule par élimination directe et est doté **du Challenge Jo DUMAUX**. Il est limité à 128 équipes et débutera à 8h30 précises. Toutes les parties se joueront en 11 points et ce jusqu'aux 1/2 finales.

Art 8 : Pour le Championnat national, aucun panachage inter département n'est autorisé. Si une équipe est incomplète (1 ou 2 joueurs), elle ne pourra participer à ce dit championnat. Par contre, si les joueurs présents trouvent un ou deux remplaçants (hors de leur département), l'équipe sera autorisée à participer au deuxième challenge. Cette dite équipe sera remplacée par une équipe inscrite sur la liste d'attente.

Art 9 : Les parties et les graphiques sont placés sous le **contrôle de représentants de la F.F.P.J.P** désignés par la commission nationale de pétanque. Le tirage au sort sera effectué trois semaines avant le championnat. Dans la mesure du possible, les équipes d'un même centre ou département ne se rencontreront pas lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Art 10 : À compter **des 1/4 de finales**, toutes les équipes devront **porter un haut identique. Le short et les chaussures ouvertes ne sont autorisés pour toute la durée de la compétition**. Cet article est applicable dans les trois concours.

Art 11 : Toutes les parties se déroulent en **13 points** ou **11 points** pour le 3^e challenge

Art 12 : Les horaires définis devront être respectés **sous peine de pénalités**

- De 5 à 15 minutes de retard : - 2 points**
- Plus de 20 minutes de retard : Partie perdue**

Art 13 : Le prix d'engagement est de **30 Euros par triplette** pour toute la durée des trois concours. L'amicale organisatrice reversera à l'Association Nationale de Pétanque des Sapeurs-Pompiers **5 Euros** par triplette pour son fonctionnement. Ce tarif sera révisable chaque année à la réunion du mois de janvier.

Art 14 : Les challenges sont **remis en jeu tous les ans**

Art 15 : Si un ou plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, sont responsables de débordement, le conseil d'administration de l'A.N.P.S.P. appliquera les sanctions prévues par la loi du code pénal 84-610 du 16 Juillet 1984.

En particulier les articles :

- 42-4 (ivresse dans l'enceinte sportive)
- 222-11 à 222-13 (violences)
- 322-1 à 322-4, 322-6 (destructions, dégradations, ...)
- 433-6 (rébellion)

Art 16 : L'organisateur souscrita une assurance pour couvrir la manifestation.

Art 17 : La subvention versée par la F.N.S.P.F. pour l'organisation du Championnat de France, sera redistribuée à hauteur de 40% à l'amicale ou l'Union Départementale organisatrice. L'autre partie, 60% servira au fonctionnement de la commission nationale de pétanque.

Art 18 : Les récompenses attribuées aux différents compétiteurs ($\frac{1}{4}$ finalistes, $\frac{1}{2}$ finalistes, finalistes, vainqueurs) seront distribuées lors de la remise officielle en fin de championnat.

La non présence d'une équipe entraînera automatiquement la perte des lots. Toutefois, si au moins un membre de la formation est présent l'attribution sera effective.

Le présent règlement a été modifié et adopté en commission nationale le 12 Septembre 2014.

Claude RIVERE DE CARLES

